



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9055^e séance

Vendredi 3 juin 2022, à 10 h 25

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Dautlari (Albanie)

Membres :

Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Xing Jisheng
Émirats arabes unis	M. Abushahab
États-Unis d'Amérique	M. Hunter
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Gabon	M ^{me} Kambangoye Ankassa
Ghana	M. Korbieh
Inde	M. Ravindran
Irlande	M ^{me} Moran
Kenya	M. Kiboino
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Norvège	M ^{me} Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par la présidence du Conseil sur la question inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil pour leurs précieuses contributions à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2022/4.

La séance est levée à 10 h 30.